

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2018 - (N° 1371)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 74

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.